

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation**

du 10 septembre 2012

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD**OBJET : Subvention pour l'organisation du Forum "Entreprendre en Vienne"***Mesdames, Messieurs,**Le Forum "Entreprendre en Vienne" est organisé pour cette année le lundi 22 octobre à Jaunay-Clan.**Ce salon dédié à la création-transmission-reprise d'entreprise, sera rythmé par plusieurs actions : un cycle de 4 conférences thématiques, une bourse d'opportunités, des rencontres avec les exposants, et le lien entre cédants et repreneurs. La CAPC aura un stand à cette occasion, afin de présenter son offre en la matière, dont la pépinière d'entreprises.**500 visiteurs étaient présents lors de l'édition de 2011. Pour mener à bien l'organisation du forum, il est demandé une participation de l'agglomération à hauteur de 2 000 €.**Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit ainsi:*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Communication		Partenaires	
Impression documents (10 000 dépliant, 300 affiches)	900,00 €	Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole (1 700 € x 3)	5 100,00 €
Mailing créateurs, repreneurs, cédants (photocopies, papier, enveloppes...)	4 800,00 €	Conseil Général + Grand Poitiers + CAPC	7 000,00 €
Affichages (banderoles, kakémonos...)	1 400,00 €	Val Vert du Clain	200,00 €
		Remise location salle Agora	970,00 €
Sous-total	7 100,00 €	Sous-total	13 270,00 €
Fonctionnement		Exposants	
Location Agora	3 350,00 €	26 stands à 150 €	3 900,00 €
Location et montage stands	10 500,00 €	6 stands à 150 € (Pays)	900,00 €
Reprographie	250,00 €	3 stands à 600 € (banques/assurances)	1 800,00 €
Buffet d'accueil	500,00 €		
Déjeuner collaborateurs / organisateurs	500,00 €		
Sous Total	15 100,00 €	Sous-total	6 600,00 €
Organisation		Chambres Consulaires	
Frais de personnel	42 000,00 €		
Total dépenses	64 200,00 €	Total Recettes	64 200,00 €

* * * * *

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 septembre 2012

n° 8

page 2/2

VU l'article 3 alinéa 1 - 1 -2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence actions de développement économique d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de contribuer à l'organisation d'un événement qui permet aux porteurs de projet de faire avancer efficacement leur projet de création, de reprise ou de transmission, grâce à la présence de l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la création,

CONSIDERANT le montant total de l'opération qui s'élève à 64 200 €,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'attribuer une aide financière de 2 000 €, soit 3 % du montant de l'opération qui sera versée à la chambre de métier et de l'artisanat.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 65738 / 4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 14/09/12 , n° 6114
Publié au siège de la CAPC, le 14/09/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM